



2013

Rapport annuel



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

L'INVESTISSEMENT
CITOYEN





Message de l'associé commandité aux commanditaires

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de débat national sur la transition énergétique et de forte mobilisation citoyenne en faveur d'une Transition profonde de notre société, l'année 2013 a permis à Énergie Partagée Investissement (EPI) d'acquiescer une réelle notoriété et une forte légitimité auprès des acteurs des énergies renouvelables citoyennes et de la finance solidaire.

Confortée par un second appel à l'investissement citoyen (OPTF) réussi qui amène désormais son capital à plus de 6,5 Millions d'Euros, et dotée de nouvelles ressources opérationnelles, Énergie Partagée Investissement a franchi cette année une étape importante de son primo-développement.

Associé aux inaugurations en juin 2014 des premiers parcs éoliens citoyens en France, qui constituent une part importante des investissements du fonds en 2013, le Mouvement Énergie Partagée dans son ensemble est aujourd'hui reconnu pour son expertise en matière de financement de projets citoyens et sollicité par de nombreuses collectivités et SEM (sociétés d'économie mixtes) pour les accompagner dans leurs politiques de soutien aux projets locaux.

Évolution de l'associé commandité, la SAS Coopérative Énergie Partagée Commanditée

Énergie Partagée Commanditée (EPC) a connu une composition stable de son actionariat au cours de l'année 2013 : constituée à parts égales de Solira Développement, de la SCIC Enercoop et de la Société Financière de la Nef qui en assure la Présidence depuis l'origine.

Le Comité de Direction d'Énergie Partagée Commanditée a été touché au printemps par la disparition brutale d'un de ses membres, Christophe Bérard, Président du Directoire de la société Inddigo et représentant de Solira Développement. Philippe Vachette, fondateur du projet, a accepté de reprendre temporairement la place qu'il avait occupée de 2010 à 2012. Solira Développement, après avoir largement œuvré à la mise en place du mouvement Énergie Partagée recentre sa participation au mouvement sur l'amorçage et le développement des projets ENR, son cœur d'activité.

La Présidence du Comité de Direction est assurée par Amandine Albizzati, membre de la direction de la Société Financière de la Nef. Elle a succédé à Jacky Blanc au mois d'août 2013 et anime la Commanditée aux côtés de Julien Noé, directeur adjoint d'Enercoop, et en étroite collaboration avec la Présidente de l'Association Énergie Partagée, Christel Sauvage, invitée à une part importante des séances de travail, de façon à favoriser les synergies au sein du Mouvement.

En fin d'année, le Comité de Direction a souhaité renforcer fortement les compétences internes d'Énergie Partagée Investissement en recrutant début 2014 un Directeur, Erwan Boumard, afin de piloter la collecte de capital et la montée en charge des investissements, en articulation avec les équipes également renforcées de Nef Gestion et de l'Association Énergie Partagée. Erwan Boumard apporte ainsi au projet ses compétences financières, son expérience du business développement et son engagement d'entrepreneur social.

Une collecte d'investissement citoyen à poursuivre, des investissements à accélérer

Les enjeux à venir restent de taille : accélérer et améliorer les processus d'investissement, poursuivre la collecte et renforcer les partenariats locaux. En effet, si Énergie Partagée Investissement a atteint ses premiers objectifs en termes de collecte de capital, elle doit encore améliorer sa capacité d'intervention au plus près des projets et démultiplier les compétences techniques et financières qu'elle peut mobiliser localement pour les suivre, les analyser et les accompagner.

Afin de conforter son modèle économique et assurer une rentabilité de son capital conforme à ses objectifs, Énergie Partagée Investissement vise à atteindre rapidement une taille critique - 10 Millions d'Euros à 1 an, 20 Millions d'Euros à 4 ans - et travaille à l'ajustement de sa politique d'investissement et de ses modalités d'intervention. Elle s'attache également au renforcement de ses instances et de ses ressources internes : Comité de direction, Comité consultatif des engagements, Conseil de Surveillance, accompagnateurs de projets, ambassadeurs locaux, etc. À tous les commanditaires : appel à compétences et à bonnes volontés !!

Amandine Albizzati,
Présidente de Énergie Partagée Commanditée

Énergie Partagée Investissement
SCA à capital variable
RCS Lyon 509 533 527
SIRET : 509 533 527 00024
NAF : 6430Z
10, avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin



Madame, Monsieur, Cher-e-s actionnaires,

Conformément au projet d'Énergie Partagée Commanditée, j'ai rejoint début mars 2014 EPI en tant que délégué général. Les priorités de la mission qui m'a été confiée sont de développer le fonds tant dans sa collecte que dans ses investissements, en collaboration avec le mouvement. C'est une mission exaltante et motivante, dont la réussite nécessite de fédérer de nombreuses énergies : celle des porteurs de projets, des citoyens et militants.

Les premières années de vie du fonds et du mouvement, ont permis de mettre en place un cadre d'outils et de compétences pour répondre rapidement à des contraintes liées au caractère innovant de notre démarche. Face à un environnement législatif très changeant tant dans les énergies renouvelables que dans l'investissement citoyen, il est nécessaire d'ajuster continuellement le positionnement du fonds.

Se développent sur les territoires plusieurs signaux positifs dans la professionnalisation des projets citoyens : des expertises de développeurs, un intérêt croissant des collectivités locales et des financeurs. Pour EPI cela nécessite de clarifier son positionnement, et de se concentrer là où il apporte le plus de valeur pour les porteurs de projet : la consolidation des fonds propres des projets citoyens, mais aussi l'accompagnement dans les phases finales de développement.

Pour les actionnaires, nous devons progresser dans la remontée d'information autour des projets sur lesquels nous investissons : financières et sociales. Cela se fera avec l'appui de l'association Énergie Partagée qui renforce elle aussi ses équipes.

Depuis 3 ans, l'obtention du visa OPTF a mobilisé beaucoup d'énergie et de moyens. Ayant atteint une taille critique nous devrions pouvoir nous en passer cette année du fait des évolutions législatives et nous inscrire dans une dynamique de communication plus en phase avec celle des projets.

Enfin, cette année 2014 doit nous permettre de rendre plus précise notre politique d'investissement. L'objectif étant de croître rapidement pour atteindre un équilibre économique, il est important qu'on mobilise d'autres initiatives que le flux des projets développés par les citoyens qui restent la priorité de notre engagement. En restant conforme à l'esprit de la charte fondatrice du mouvement, d'autres opportunités nous semblent compatibles à l'appropriation citoyenne des infrastructures d'énergie renouvelable.

- Le fond s'est rapproché via des prises de participation symbolique de plusieurs initiatives territoriales (Fonds régionaux, SEM locales...) et compte investir avec elles dans des sociétés d'exploitation.
- Une seconde piste est de travailler à l'appropriation citoyenne de certains parcs en exploitation. Cela combine plusieurs avantages : permettre à des associations locales d'entretenir rapidement une dynamique de maîtrise citoyenne et de sensibilisation et que le fonds investisse dans des actifs dont une partie du risque opérationnel est levée.

Le renforcement des équipes d'Énergie Partagée au sens large, a déjà permis de valider sur ce premier semestre 2014 un nombre croissant de dossiers :

- Un projet de micro hydro à Raon-l'étape dans les Vosges porté par Ercisol.
- Des investissements dans les SEM : SipEnr (Sipperec), Clamecy...
- Une prise de participation dans le parc Eolien de Sévérac Guenrouët, développé par Site à Watts
- Un refinancement de parc citoyen de l'association Vents d'Houyet en Belgique, dans le cadre d'une coopération transfrontalière dans les Ardennes françaises.
- Une collaboration de rachat de parc en activité en Pays de Loire avec Enercoop et Nef Capital Ethique Management.

Des projets sont également bien identifiés et avancés pour ce second semestre 2014 :

- Projet de panneaux solaires en auto-consommation sur la plateforme Biocoop en Bretagne
- Projet Eolien des Ailes des Crêtes, dans le département des Ardennes.

Les ambitions et la dynamique du fonds sont donc dans une logique de forte croissance, et nous avons évidemment besoin de votre soutien dans ce nouvel élan pour faire connaître notre projet (relais bénévole...) et apporter vos compétences (Conseil de surveillance). N'hésitez donc pas à vous associer à cette dynamique que ce soit ponctuel ou sur le long terme en fonction de vos possibilités.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous apporter.

Erwan Boumard,
Délégué général

Rapport de gestion

de la gérance à l'assemblée des associés commanditaires et de l'associé commandité unique

en date du 28 juin 2014 portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2013

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des principes comptables de prudence.

Hypothèses de base retenues :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement de méthode ou de réglementation n'est intervenu sur l'exercice 2013.

Présentation du bilan et des comptes

(Article L 232-1 du Code de commerce)

L'exercice considéré a débuté le 1^{er} janvier 2013 et s'est terminé le 31 décembre 2013.

Le montant total du bilan s'établit au 31 décembre 2013 à **5 967 504 euros**.

L'exercice clos le 31 décembre 2013 fait apparaître un résultat comptable négatif d'un montant de - 116 792 euros.

Le capital social

Le montant du capital social est de 6 238 900 euros au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 2 322 400 euros entre le 01 janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

Les produits de l'exercice

Ils proviennent de trois sources différentes :

- Revenus de services liés à la collecte des fonds : il s'agit des frais de souscription payés par les souscripteurs. Ceux-ci doivent permettre de financer les opérations de communication et de gestion administrative et comptable de la collecte de capital ;
- Revenus financiers liés aux investissements réalisés : il s'agit des produits d'investissement dans les sociétés d'exploitation soutenues par EPI ainsi que, de manière marginale, les frais d'instruction de dossiers facturés aux porteurs de projet (1 500 euros en 2013) ;
- Revenus financiers liés aux placements de trésorerie : dans le cadre du visa de l'AMF (autorité des marchés financiers) obtenu pour réaliser ses OPTF, EPI est engagée à conserver 25% de son capital en trésorerie immédiatement disponible. Ces fonds sont donc placés dans plusieurs établissements bancaires au taux moyen de l'ordre de 2% l'an.

Détail des produits	en k€ au 31/12/2012	en k€ au 31/12/2013
liés aux souscriptions	43	50
liés aux investissements réalisés	29	49
liés aux placements de trésorerie	3	43
Total	75	142

Il est à noter que les charges de mise en place du fonds ont été étalées sur plusieurs exercices et donc inscrites en production immobilisée jusqu'en 2012, ce qui n'est plus le cas à compter de 2013.

Les charges de l'exercice

En contrepartie de ces produits, EPI fait face à des charges d'exploitation qui concernent :

- **la collecte du capital souscrit** : il s'agit des dépenses de communication, de commercialisation et de gestion des souscriptions réalisée à partir d'une application informatique. Ces missions ont été assurées pour partie par le gérant Nef Gestion, par Énergie Partagée Association et par d'autres prestataires extérieurs (création graphique, impression, routage) ;
- **les investissements** : il s'agit pour l'essentiel des temps de travail du gérant et des honoraires juridiques ou d'expertise technique pour instruire les dossiers d'investissements qui sont présentés devant le Comité Consultatif des engagements d'EPI et devant le Comité de direction d'EPC ;
- **les frais généraux** et le fonctionnement général du Fonds (honoraires, comptabilité, commissariat aux comptes, assemblée générale, missions et déplacements, cotisations aux organisations professionnelles, services bancaires,...)

Détail du poste Autres achats et charges externes	en k€ au 31/12/2012	en k€ au 31/12/2013
gérance / direction générale	104	70
communication	43	76
honoraires	44	29
autres frais généraux	17	19
Total	208	194

Filiales et Participations

(Article L.233-6 et L.247-1 du Code de Commerce)

Les prises de participations décrites ci-dessous relèvent de deux orientations différentes pour soutenir le développement des énergies renouvelables citoyennes :

- Le soutien financier apporté à des sociétés d'exploitation de sites de production d'énergies renouvelables ;
- La prise de participation symbolique dans des SEML (sociétés d'économie mixte locales) qui permettent à EPI de participer très en amont au montage et au bouclage financier de nouveaux projets d'énergies renouvelables (le dernier cas en date est celui de la SCR OSER en 2013).

Nom	Siège social	Capital détenu au 31/12/2012	Capital détenu au 31/12/2013	% détenu par EPI
SARL Giraud Agri Énergie	Saint-Cyr-les-Vignes (42)	16 500,00	16 500,00	53%
SARL SCIC Plaine Sud Énergies	Bourguébus (14)	10 000,00	10 000,00	37%
SAS SORAL 01	Vaulx-en-Velin (69)	200 000,00	200 000,00	100%
SEM COSPRO	Romans-sur-Isère (26)	11 960,00	11 960,00	7,5%
SEM SEVE	Briançon (05)	5 400,00	5 400,00	1%
SAS Begawatts	Redon (35)		10 280,00	1%
SAS Ferme éolienne des Monts de Rilhac Lastours	Rilhac-Lastours (87)		9 800,00	49%
SCR OSER	Lyon (69)		10 000,00	1%
Total		243 860,00	273 688,00	

Au-delà des prises de participations sous forme de parts sociales, EPI apporte son concours financier aux sociétés d'exploitation de sites d'énergies renouvelables sous la forme de comptes-courants d'associés et de souscriptions à des emprunts obligataires, dont voici la liste au 31/12/2013.

Nom	Siège social	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
SAS SORAL 01	Vaulx-en-Velin (69)	565 075,10	585 886,00
SARL Giraud Agri Énergie	Saint-Cyr-les-Vignes (42)	210 392,00	210 392,00
SARL SCIC Plaine Sud Énergies	Caen (14)	40 000,00	40 000,00
SAS Ferme éolienne des Monts de Rilhac Lastours	Rilhac-Lastours (87)		336 000,00
SAS Begawatts	Redon (35)		490 000,00
Total		815 467,10	1 662 278,00

Événements principaux survenus au titre de l'exercice

La souscription au capital d'EPI, une deuxième OPTF réussie

EPI est une société à capital variable, ce qui lui permet d'enregistrer en permanence de nouvelles souscriptions de parts sociales.

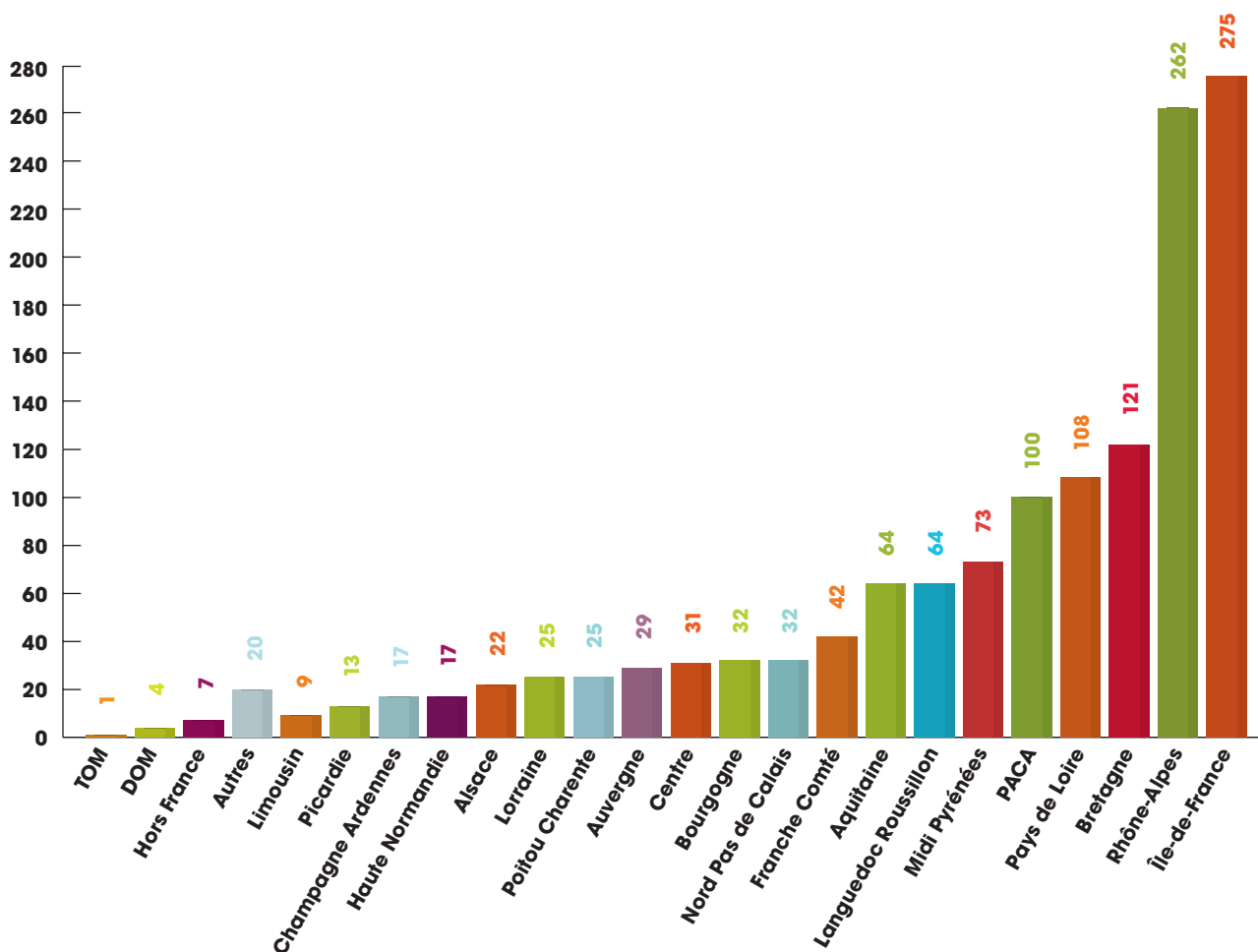
Afin de collecter largement des souscriptions auprès du grand public, EPI a mis en œuvre une deuxième OPTF (offre au public de titres financiers) du 01 novembre 2012 jusqu'au 31 octobre 2013, permettant de réaliser au cours de cette période une levée de fonds en capital de 2.501.300 euros.

C'est avec la mobilisation de l'ensemble du mouvement que cette levée de fonds a été réalisée avec succès. Citons la mobilisation d'Énergie Partagée Association et d'un certain nombre de partenaires du mouvement qui ont communiqué auprès de leurs propres sociétaires ou sympathisants. Un courrier commun a été adressé aux 60 000 membres de la Société Financière de La Nef, Enercoop, Colibris et Bio Consom'acteurs.

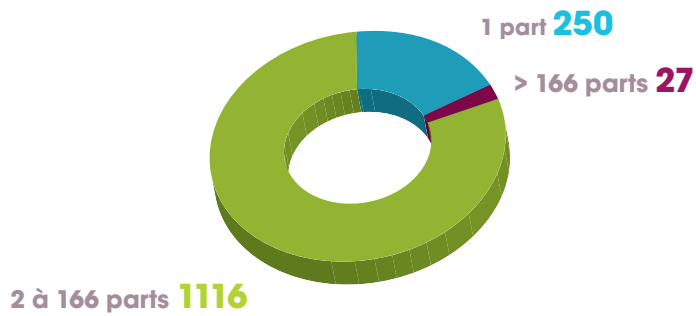
L'animation du site internet www.energie-partagee.org, réalisée par les salariés permanents d'Énergie Partagée Association, permet de mettre en valeur les projets soutenus par le mouvement et de mobiliser sur l'ensemble des démarches de sensibilisation et de communication engagées (conférences, stands, présence dans les médias, réseaux sociaux, ...).

Informations sur les souscripteurs et les souscriptions de l'exercice

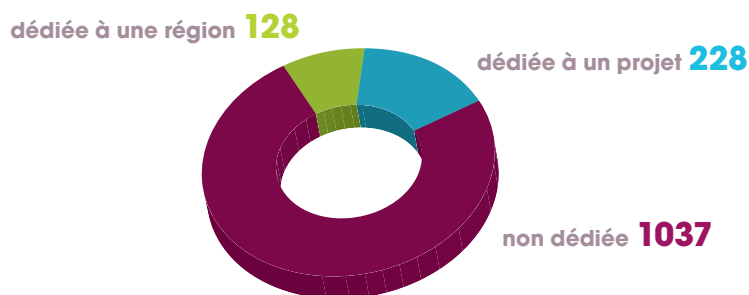
La répartition géographique des 1393 souscripteurs



La répartition des souscriptions par nombre de parts souscrites

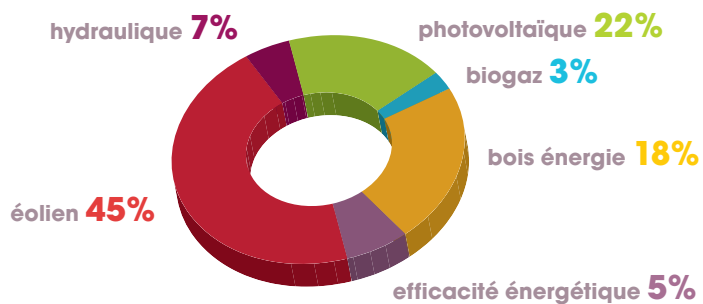


L'affectation des souscriptions



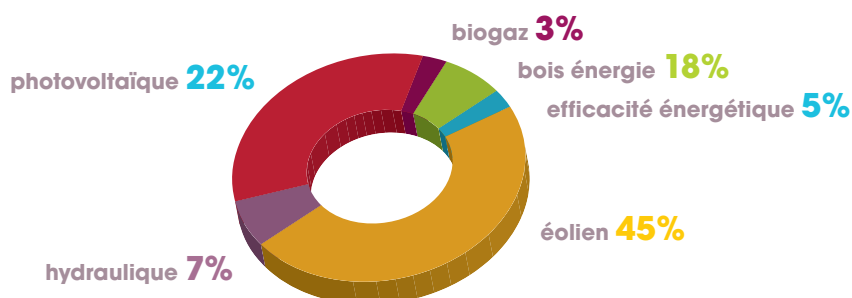
Chaque souscripteur a la possibilité de dédier sa souscription à un projet dont la liste figure sur le site www.energie-partagee.org ou à une région. Cette possibilité n'est finalement utilisée que par un quart des souscripteurs.

La répartition des souscriptions dédiées à des projets par type d'énergie



La part importante des souscriptions (45%) dédiée aux projets éoliens s'explique moins par le nombre de projets soumis à EPI (33% en éolien contre 47% en photovoltaïque par exemple), que par la mobilisation citoyenne qui s'est réalisée autour de ces projets et le montant des financements attendus (beaucoup plus élevés en éolien).

Les projets ouverts à souscription par type d'énergie



Les sites d'énergies renouvelables soutenus par EPI

Vous trouverez ci-dessous la liste de tous les sites de production d'énergies renouvelables à caractère citoyen, auxquels EPI a contribué en apportant son financement à leur société d'exploitation.

À noter, qu'aucun projet en matière d'efficacité énergétique n'a pu être soutenu faute d'un modèle économique pérenne à ce jour. À noter également qu'à compter de 2013, on compte des projets dans l'éolien et le bois énergie après des projets exclusivement en photovoltaïque jusqu'en 2012.

Nom Projet	Département	Énergie	Date de financement	Société d'exploitation	État d'avancement	Puissance installée	Production annuelle 2013
Pic Bois	01	PV	Avant 2012	SORAL 01	En production depuis 03/2010	230 KWc	186 179 KWh
Biocoop Epone	78	PV	Avant 2012	SORAL 01	En production depuis 05/2012	490 M ² 52 KWc	55 568 KWh
La ferme Giraud	42	PV	Avant 2012	Giraud Agri Énergie	En production depuis 05/2011	1 800 M ² 241 KWc	87 998 KWh
8 installations à Puy Saint André	05	PV	Avant 2012	SEVE	En production depuis 05/2011	289.83 KWc	365 000 KWh
École de Bourguébus	14	PV	2012	Plaine Sud Énergies	En production depuis 11/2012	511 M ² 74.64 KWc	35 958 KWh
École de Garcelles	14	PV	2012	Plaine Sud Énergies	En production depuis 01/2013		13 444 KWh
École de Saint Agnan	14	PV	2012	Plaine Sud Énergies	En production depuis 01/2013		25 142 KWh
La Citoyenne	87	Eolien	2013	Ferme éolienne des Monts de Rilhac-Lastours	En production depuis 04/2014	2 MW 1 machine	Attendue : 4 GWh / an
Parc de Béganne	35	Eolien	2013	BégaWatts	En construction, prévue en juin 2014	8.1 MW 4 machines	Attendue : 19 GWh / an
Micro-chaufferies	43	Bois énergie	Décision 2013 Décassement 2014	ERE 43	4 en activité depuis 01/2014 8 en construction	12 chaufferies de 100 KW	Attendue : 2 GWh / an

Évolution prévisible et perspective d'avenir

(Article L232-1 du Code de commerce)

Le modèle économique d'EPI va s'ajuster au cours de l'exercice 2014 en raison de l'embauche d'un délégué général au sein d'EPI, générant des charges de personnel et réduisant les charges liées à la gérance. La prise de poste d'Erwan Boumard s'est faite au 03/03/2014 et la répartition des rôles et des fonctions avec le Gérant va s'ajuster jusqu'à l'été 2014. C'est le retour au modèle de fonctionnement qui a prévalu de septembre 2011 à septembre 2012.

L'augmentation du nombre d'interventions financières au cours de l'année 2013 et depuis le début de l'année 2014 va permettre d'augmenter le volume des produits financiers générés par ces prises de participations.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Aliénations d'actions

(Article R 233-19 alinéa 2 du Code de Commerce)

Aucune opération visée au dit article n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

Frais de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été immobilisé au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte d'un montant de - 116 792 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « report à nouveau », lequel sera augmenté à due concurrence.



Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme au titre d'amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Délais de paiement des fournisseurs ou des clients

(Article L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce)

Par application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est présenté ci-après la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance.

Solde	Règlement à 30 jours ou moins	Règlement à 45 jours	Règlement à 90 jours	Total des clients ou fournisseurs
Fournisseurs	13 600,00			13 600,00
clients	4 126,00			4 126,00

Notre Commissaire aux comptes, conformément aux articles précités et à l'article D 823-7-1 du Code de commerce, établit dans son rapport général ses observations sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations susmentionnées.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.



Le 15 mai 2014.
NEF GESTION, Gérant
Joël Lebossé, directeur général

Rapport du conseil de surveillance d'Énergie Partagée Investissement

établi en mai 2014 pour l'assemblée générale du 28 juin 2014

En prévision de l'assemblée générale du 28 juin 2014, votre conseil de surveillance tient à attirer l'attention des associés sur les points suivants :

RAPPEL SUR LE RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

L'arrivée de nombreux nouveaux souscripteurs, peut justifier encore une fois un bref rappel sur le rôle et la composition du conseil de surveillance.

Comme son nom l'indique, le conseil de surveillance a pour mission de contrôler la gestion de la société. Il n'a pas de responsabilités dans la dite gestion, mais dispose des mêmes droits de vérification que le commissaire aux comptes. Il doit présenter à l'assemblée générale des actionnaires un rapport dans lequel il relève, s'il y a lieu, les irrégularités ou inexactitudes qu'il a pu déceler. Il lui revient par ailleurs de proposer à l'assemblée générale l'affectation des bénéfices.

Le conseil est composé de 3 à 11 membres élus pour 4 ans, auxquels est joint un membre de droit représentant l'association Énergie Partagée. Bien que les statuts prévoient que l'assemblée générale puisse allouer une rémunération aux membres du conseil sous forme de jetons de présence, l'activité du conseil est jusqu'à présent bénévole.

Pour plus de détails, il faut se référer aux articles 28 à 36 des statuts d'EPI, disponibles sur demande ou, plus simplement, téléchargeables sur le site d'Énergie partagée, à l'adresse suivante :

www.energie-partagee.org, rubrique « Présentation » de l'onglet « NOUS CONNAÎTRE ».

RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Le conseil de surveillance renouvelle avec insistance son appel à candidatures. Les membres élus sont actuellement au nombre de 6, après la démission récente de l'un d'entre eux. Tous ont été mandatés lors de la création d'EPI, il y a 4 ans, et 3 d'entre eux, dont l'actuel président, étaient déjà, depuis fin 2008, membres du conseil de surveillance de la société SOLIRA INVESTISSEMENT dont EPI est issue. C'est donc tout autant le nécessaire renouvellement du conseil de surveillance que son renforcement qui justifie cet appel. Une candidature, celle de Vincent LAGALAYE, sera proposée à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale, et d'autres candidats seraient bienvenus. Les personnes intéressées sont donc invitées à se faire connaître auprès de la gérance si possible avant l'assemblée générale, les candidatures de dernière minute restant toutefois possible au moment de cette dernière.

En attendant, les mandats des membres du conseil de surveillance arrivant cette année à l'échéance statutaire de 4 ans, il convient de les soumettre à nouveau au vote des actionnaires. Comme les statuts prévoient un renouvellement du conseil par quart tous les ans et autorisent un système dérogatoire au début pour la mise en place de ce rythme annuel, il vous sera proposé de renouveler le mandat de deux membres pour une année seulement, de deux autres pour deux ans et des deux derniers pour 3 ans.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU COURS DU DERNIER EXERCICE :

Depuis l'assemblée générale de 2013, votre conseil de surveillance s'est réuni 3 fois. C'est un peu plus que l'an passé, lors duquel les réunions se sont limitées au minimum statutaire de 2 par an, mais nettement moins qu'il y a 2 ans où le conseil s'était réuni 5 fois. De fait, le conseil de surveillance n'a pas eu lieu de se réunir davantage cette année, la situation financière étant meilleure grâce au succès des OPTF et le rythme des investissements restant encore inférieur aux objectifs d'équilibre du fonds, malgré les progrès réalisés.

UNE TRÉSORERIE D'EPI ABONDANTE :

Après une première OPTF en 2012 qui avait permis de collecter 2,6 M€, la deuxième OPTF de 2013, lancée dans la foulée sans désormais la moindre difficulté avec l'AMF, a permis d'engranger 2,5 M€ supplémentaires. Compte tenu du capital initial, hérité de SOLIRA INVESTISSEMENT, et de l'arrivée, à souligner, de souscriptions nouvelles, même après la clôture de la deuxième OPTF, EPI s'est trouvé doté d'un capital social un peu supérieur à 6,2 M€ fin 2013. Il n'est mobilisé que pour moins de la moitié, ce qui laisse des disponibilités à hauteur d'environ 3,9 M€.

Cette situation est certes plus confortable que celle de la menace du défaut de paiement, évité de justesse en 2011, mais elle n'est pas satisfaisante. En effet, l'objectif d'EPI n'est pas de placer de la trésorerie sur des comptes, au demeurant faiblement rémunérés (car le risque financier doit être évité), mais d'aider au développement de sites citoyens de production d'énergies renouvelables. Cette réalité découle comme précédemment de la difficulté, initialement sous-estimée, à obtenir qu'un nombre suffisant des nombreux projets potentiels envisagés arrivent à maturité.

Le conseil de surveillance souligne qu'il ne lui a pas été nécessaire d'attirer l'attention de la gérance et de la société commanditée à ce sujet, toutes deux ne ménageant pas leurs efforts pour obtenir une plus forte émergence de projets solides à financer. Dans cette optique, le conseil apprécie positivement le recrutement en renfort d'Erwan Boumard comme directeur d'EPI ; son expérience dans la finance et le développement de projets sera précieuse pour une meilleure efficacité de notre dispositif.



LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2013, UNE PREMIÈRE DIVERSIFICATION MAJEURE :

L'année 2013 a vu l'aboutissement de deux importants projets de production d'électricité éolienne dans lesquels l'apport d'EPI a été substantiel :

- Il y a d'abord la satisfaction de voir la SAS Bégawatt (Eoliennes en pays de Vilaine) connaître enfin l'aboutissement de ce projet pionnier (4 éoliennes de 2 MW). Il aura permis de mettre en lumière les moyens d'éviter à l'avenir certaines difficultés auxquelles nous avons été confrontés et en cela, il joue aussi un rôle pédagogique pour les futurs projets. L'inauguration aura lieu le 14 juin 2014 et le parc entrera alors progressivement en production.

- Le deuxième projet est celui de l'éolienne des Monts de Rilhac Lastours, dans la Haute-Vienne. Elle a commencé pour la première fois à produire fin mars 2014.

La production annuelle attendue de l'ensemble est de 23 GWh, à comparer au total de la production des sites dans lesquels EPI est investi jusqu'à présent, tous photovoltaïques, qui s'élève pour 2013 à 0,77 GWh.

Le choix de diversifier les types de production dans lesquels EPI est engagée se trouve ainsi nettement concrétisé. Il le sera encore davantage avec le projet naissant, situé en Haute-Loire, de 12 micro-chaufferies au bois dont la production a démarré en janvier pour 4 d'entre elles, la production totale attendue étant de l'ordre de 2 GWh / an.

GESTION ET COMPTES - PROJETS DE RÉOLUTION :

À l'examen des comptes, on pourrait s'étonner de constater que le résultat négatif est en hausse de 45 % alors que le chiffre d'affaires a quasiment doublé. En fait, cette anomalie apparente résulte du fait que la perte de l'exercice 2012, en réalité plus forte, avait été réduite par la prise en compte d'investissements immatériels amortissables mentionnés comme « production immobilisée ». Malgré cette hausse, d'origine purement comptable et ne correspondant à aucune dégradation de la situation, le résultat négatif de 2013 reste raisonnable et n'a toujours rien d'anormal en phase d'investissement.

Le conseil de surveillance souligne la gestion rigoureuse et efficace de la gérance. Il exprime des remerciements particuliers à Joël Lebossé et à son équipe, qui, au cours de l'exercice passé, ont poursuivi le travail de défrichage des modalités d'intervention d'EPI, en lien avec ses partenaires historiques, EP Association et les associés commandités. Se consacrant maintenant à d'autres responsabilités au sein de la NEF, Joël vient de passer le relais de la gérance à Florence Martin, dont le conseil de surveillance a pu déjà apprécier l'efficacité et les qualités humaines ; il lui confirme son souhait de bienvenue.

Le conseil de surveillance souligne les efforts entrepris et les premiers résultats obtenus pour mettre EPI sur de bons rails avec une production qui décolle. N'ayant relevé aucune irrégularité et jugeant les comptes sincères, il propose à l'assemblée générale **d'approuver les rapports et les comptes qui lui sont présentés, d'approuver les actes de gestion accomplis par le gérant et de lui en donner quitus.**

Au vu de ce qui précède, le conseil de surveillance invite aussi l'assemblée générale à **voter les autres résolutions qui lui sont soumises.**

Bernard Fonseca,

Président du conseil de surveillance



Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

SCA ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SCA ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'évaluation des titres et des créances sur participation. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 14 mai 2014

Le Commissaire aux Comptes

SEGECO AUDIT RHÔNE-ALPES

Francis BERTHON

Associé



Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

sur les conventions réglementées

SCA ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.226-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre comité de direction.

Avec	Nature et objet	Personnes intéressées	Avances consenties en 2013	Rémunérations au titre de ces avances en 2013	Modalités
SAS Ferme éolienne de Riilhac-Lastours	Convention de gestion financière rémunérée	Nef Gestion, gérante	336 000 €	8 699 €	
SAS Begawatt	Souscription d'un emprunt obligataire en date du 9 juillet 2013	Nef Gestion, gérante	240 000 €	5 903 €	durée de 15 ans, taux de rémunération de 5,25%
SAS Begawatt	Souscription d'un emprunt obligataire en date du 9 juillet 2014	Nef Gestion, gérante	250 000 €	5 271 €	durée de 15 ans, taux de rémunération de 4,5%

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec	Nature et objet	Avances consenties en 2013	Rémunérations au titre de ces avances en 2013
SASU Soral 01	Convention de gestion financière rémunérée	585 886 €	16 058 €
SARL Giraud Agri Énergie	Convention de gestion financière rémunérée	210 392 €	5 933 €
SARL SCIC Plaine Sud	Convention de gestion financière rémunérée	40 000 €	2 605 €

Fait à Lyon, le 14 mai 2014

Le Commissaire aux Comptes
SEGECO AUDIT RHÔNE-ALPES

Francis BERTHON

Associé

Bilan Actif [en euros]

		31/12/2013			31/12/2012	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)						
Actif immobilisé	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	222 892	118 965	103 927	148 505
		Frais de développement				
		Concessions brevets droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, mat. et outillage indus.				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon mise en équival.				
		Autres participations	236 300		236 300	238 460
		Créances rattachées à des participations	1 205 573		1 205 573	843 523
		Autres titres immobilisés	538 652		538 652	5513
		Prêts				
Autres immobilisations financières						
Total (II)		2 203 417	118 965	2 084 452	1 236 001	
Actif circulant	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)	Créances clients et comptes rattachés	4 126		4 126	1 000
		Autres créances	18 983		18 983	27 834
		Capital souscrit appelé, non versé				
		Valeurs mobilières de placement				
		Disponibilités	3 859 943		3 859 943	2 600 271
	Charges constatées d'avance					
Comptes de régul.	Total (III)		3 883 052	3 883 052	2 629 105	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Écarts de conversion actif (VI)					
Total Actif		6 086 469	118 965	5 967 504	3 865 106	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

28 411

7 245

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif [en euros]

		31/12/2013	31/12/2012		
Capitaux propres		Capital social ou individuel	6238900	3916500	
		Primes d'émission, de fusion, d'apport...			
		Écarts de réévaluation			
	RÉSERVES		Réserve légale		
			Réserves statutaires ou contractuelles		
			Réserves réglementées		
			Autres réserves		
			Report à nouveau	(180962)	(100134)
		Résultat de l'exercice	(116792)	(80829)	
		Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres	5961145	3735538		
Autres fonds propres		Produits des émissions de titres participatifs			
		Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres				
Prov.		Provisions pour risques			
		Provisions pour charges			
	Total des provisions				
Dettes (1)	DETTES FINANCIÈRES	Emprunts obligataires convertibles			
		Autres emprunts obligataires			
		Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
		Emprunts et dettes financières divers	8951	35360	
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13600	75460	
		Dettes fiscales et sociales	3505	13349	
	DETTES DIVERSES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5400	
		Autres dettes	302		
		Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	26359	129569		
	Écarts de conversion passif				
Total Passif		5967504	3865106		
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(116792,18)	(80828,55)		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		26359	118837		
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					



Compte de résultat [en euros]

			31/12/2013	31/12/2012	
	France	Exportation	12 mois	12 mois	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	142033		75994	
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	142033		75994	
	Production stockée				
	Production immobilisée			97907	
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			10824	
	Total des produits d'exploitation (1)			142033	184726
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			194400	208186
	Impôts, taxes et versements assimilés			19820	12286
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			44578	44578
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				504
Total des charges d'exploitation (2)			258798	265554	
Résultat d'exploitation			(116765)	(80829)	

Résultat d'exploitation		(116 765)	(80 829)
Opé. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
Résultat financier			
Résultat courant avant impôts		(116 765)	(80 829)
Produits except.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
Charges except.	Sur opérations de gestion	27	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		27	
Résultat exceptionnel		(27)	
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		142 726	184 726
Total des charges		258 825	265 554
Résultat de l'exercice		(116 792)	(80 829)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			





**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Renseignements

tél. 0811 25 00 16 (prix d'un appel local)
contact@energie-partagee.org
www.energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**
L'INVESTISSEMENT
CITOYEN

Énergie Partagée Investissement

10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin